

REGLEMENT MARCHE AUDAX 100 KM – PARIS PROVINS

28 FEV. / 01 MAR. 2026

1. PRESENTATION :

Une marche de type « **Audax** » ouvrant droit à **brevet UAF (Union des Audax de France)** est organisée les **samedi 28 février et dimanche 01 mars 2026** par l'association **GROUPE 503** avec le soutien de l'**UAF** et la participation de bénévoles.

- L'épreuve s'adresse à des marcheurs confirmés qui pratiquent régulièrement des marches d'endurance. Tous se doivent de pouvoir présenter soit une licence sportive valide, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche d'endurance Audax ou l'attestation du PPS (<https://pps.athle.fr/>). (Cf. : article 4)
- L'épreuve est inscrite au calendrier national de l'**UAF (Union des Audax Français)**
- Deux distances ouvrant droit à brevet sont proposées : **25 km et 100 km**
- Cette épreuve de 20h00 s'effectue sur un parcours en ligne de 100km dans le strict respect du code de la route.
- Le départ est situé : Salle des tennis Léo Lagrange, route des Fortifications (métro ligne 8 : Porte de Charenton) Paris 12ème le 28 février 2026 à 15 heures et l'arrivée au Pavillon des Sports de Provins le 01 mars 2026 à 11 heures.
- Sur le parcours, des ravitaillements seront proposés permettant à chaque marcheur de profiter d'une pause de quelques minutes.
- Le transport des sacs est assuré. Chaque marcheur en aura disposition aux arrêts de Brie Comte Robert (km 28), Verneuil l'Étang (km49), Nangis (km 69), Sognolles en Montois (km85) et à l'arrivée à Provins.
- Un repas chaud sera servi à l'arrêt de Brie Comte Robert et un petit déjeuner sera servi à l'arrêt de Sognolles en Montois

2. A SAVOIR

- Le groupe de marcheurs part, marche, et revient ensemble, des capitaines de route ont autorité pour régler l'allure, et orienter les participants.
- Pour des raisons de sécurité les **bâtons de marche ne sont pas admis**.
- Les capitaines de route en tête et celui assurant le serre-file disposent chacun d'un téléphone ou d'un talkie-walkie leur permettant de communiquer et d'initier une procédure d'appel des secours.
- Au départ de l'épreuve un rappel des conditions de circulation des piétons sur la voie publique est annoncé aux marcheurs via le responsable de cette manifestation.
- De jour, lorsque les conditions l'exigent et la nuit, tous les marcheurs sont porteurs obligatoirement d'un gilet de sécurité normalisé ainsi que d'une lampe de poche. (Cf : article 5)
- La nuit, les capitaines de route et signaleurs sont équipés d'un bâton lumineux émettant une lumière fixe ou clignotante de couleur rouge. Un véhicule de soutien muni d'une signalisation adaptée suit à distance le groupe de marcheurs pour signaler sa présence aux autres usagers.
- À tout moment, le responsable de la manifestation ou son encadrement peuvent exclure un participant qui ne se soumet pas aux règles de discipline, de protection et de sécurité énoncées. En outre, le responsable de la manifestation, ou son encadrement peuvent soustraire tout marcheur de l'épreuve s'ils jugent que l'état physique de ce dernier ne lui permet pas de continuer.
A partir de cette décision, le responsable de l'épreuve doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité physique du marcheur (protection et secours) et alerter ses proches.
- **Les participants organisent eux-mêmes leur transport pour le retour.**

3. INSCRIPTIONS :

L'inscription suppose la connaissance préalable du présent règlement et son acceptation.

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION (PREVISION DE NOS ACHATS REPAS/RAVITOS, ORGANISATION GENERALE POUR LE MEILLEUR DEROULEMENT POSSIBLE DE L'EPREUVE ...), LE G503 SOUHAITE PRIVILEGIER LES INSCRIPTIONS PREALABLES VIA "HELLOASSO".

TOUTEFOIS, *PAR EXCEPTION*, DES INSCRIPTIONS PAR COURRIER AVEC ENVOI DE CHEQUE AU SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION POURRONT MALGRE TOUT ETRE PRISES, MOYENNANT UN SURCOUT DE 1 €.

- INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE ET/OU VIREMENT BANCAIRE : **Tarifs : 100 KM 45 euros / 25 KM 6 euros**
- **AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE**
- **CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le SAMEDI 21 FEVRIER 2026 0h00 pour le 100 km et le vendredi 27 février 12h00 pour le 25 km. (date réception des documents)**
- Ces prix s'entendent **tout compris** avec l'engagement UAF, (le repas, le petit déjeuner pour le 100 km) et les ravitaillements proposés le long du parcours ainsi que les frais d'organisation de l'épreuve supportés par le G503. **Ces prix sont fixes et ne pourront pas être revus à la baisse en cas de non-participation au repas et petit déjeuner.**

AUCUN REMBOURSEMENT SUITE A DESISTEMENT PERSONNEL N'EST PREVU, NI EN CAS D'UN CERTIFICAT MEDICAL OUD'UNE LICENCE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS DECRITES A L'ARTICLE 4.

EN CAS D'ANNULATION DE CET EVENEMENT EN RAPPORT AVEC UN CONTEXTE EPIDEMIQUE OU DECISION PREFECTORALE, LE REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION EST PREVU.

4. ASSURANCE ET APTITUDE PHYSIQUE :

L'association **GROUPE 503** est assurée auprès de **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** contrat 41789295M dans le cadre de ses obligations en matière de responsabilité civile pour l'organisation de cet évènement.

Il est conseillé à chaque marcheur de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir à l'occasion de sa marche ainsi que sa responsabilité civile.

Chaque marcheur doit être en bonne santé et doit communiquer, au moment de l'inscription les documents obligatoires :

- Soit une licence UAF, FFRP ou FFA
- Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la marche d'endurance datant de moins d'un an à la date de l'évènement.
- Soit l'attestation du PPS ([Parcours de Prévention Santé](https://pps.athle.fr/r)) en se rendant sur le site <https://pps.athle.fr/r>
- Soit une attestation sur l'honneur de déclaration de bonne santé et de non contre-indication à la marche d'endurance
- *Ces documents doivent être lisibles et écrits en français.*
- **Aucune inscription ne sera prise en l'absence de ces documents**

5. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

- Dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures de prévention peuvent être mises en œuvre.
- Chaque marcheur est alors convié à les respecter, la circulation routière, le stationnement et les sacs, sont particulièrement concernés.
- Il est expressément demandé aux marcheurs de respecter le code de la route, les indications et consignes des capitaines de route.
- En cas d'urgence, les secours habituels doivent être appelés (le 15 ou 112 pour le SAMU ou le 18 pour les pompiers) par tout moyen à disposition et les premiers gestes de secours sont à prodiguer selon la situation rencontrée.
- Il est conseillé à chaque marcheur de s'équiper d'un téléphone portable et d'enregistrer les numéros de téléphone indiqués à l'article 7 et présents sur le site lors des inscriptions.
- **Un serre-file ferme les marches. Ce serre-file a le pouvoir d'arrêter des marcheurs qui sont dans l'incapacité de respecter l'horaire de fin de marche ou de les éliminer en cas de refus de leur part de s'arrêter.**
- Tout abandon doit être normalement indiqué à un responsable de marche pour faciliter le suivi des participants.
- **Matériel obligatoire :** Gilet réfléchissant de sécurité, lampe (à main ou frontale), gobelet (pas de mise à disposition de gobelets jetables)

6. COMMUNICATION :

L'inscription à cet évènement implique l'autorisation donnée à l'association **GROUPE 503** d'utiliser les photos de la marche dans le cadre uniquement de ses actions de communication en rapport avec cette manifestation sportive.

En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisateur et ses partenaires. L'acceptation du règlement donne lieu à acceptation du droit à l'image.

L'association **GROUPE 503** et l'**UAF** sont seules destinataires des informations nominatives communiquées lors de l'inscription. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant.

7. CONTACTS DES RESPONSABLES :

CAPITAINES DE ROUTE	
Alain ROUSSEAU	06 82 27 49 90
Marc VAUTIER	06 17 50 31 38
SERRE-FILES	
Alain DUCHEMIN	06 17 58 17 73
SIGNALEURS	
Pascal GUERTON	06 80 76 47 29
RAVITAILLEMENTS	
Geneviève ESCALAÏS	06 67 50 29 62
VEHICULES SUIVEURS	
Philippe POTIER	06 84 05 66 12
Jean Marie FRANCO	06 80 11 17 84

Le Président du Groupe 503
Alain ROUSSEAU